



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 3 j) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer
après examen : statistiques du développement humain**

Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport du Bureau du rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement. Ce rapport fait suite à la demande à cet effet formulée par la Commission à sa trente-huitième session.

* E/CN.3/2008/1.



Rapport du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement

I. Introduction

1. La Commission de statistique a examiné la question du *Rapport mondial sur le développement humain* en particulier et des indicateurs du développement humain en général à ses trente et unième (2000), trente-deuxième (2001) et trente-troisième (2002) sessions. Le présent rapport fait suite à une demande formulée par la Commission à sa trente-huitième session¹ et s'inscrit dans le prolongement de ses débats précédents sur la question.

II. Historique

2. Le *Rapport mondial sur le développement humain* est un rapport indépendant établi à la demande du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) par une équipe d'éminents chercheurs et praticiens du développement et de membres du Bureau du rapport sur le développement humain du PNUD. Publié depuis 1990, il étudie chaque année en profondeur un sujet différent qui intéresse le développement humain. Il contient aussi une importante annexe statistique qui donne l'état le plus récent des indicateurs du développement humain, dont certains sont repris dans quatre indices composites, parmi lesquels l'Indicateur du développement humain est le plus connu et le plus souvent cité.

3. Le Bureau du rapport sur le développement humain, qui est chargé de produire ces rapports, n'a pas de moyens propres de collecte de données et utilise par conséquent des statistiques et des indicateurs établis par d'autres institutions. Il dépend étroitement, en particulier, des autres organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales pour tout ce qui concerne la collecte auprès des instituts nationaux de données conformes aux définitions et normes internationales, la vérification et le contrôle de la qualité des données brutes, et enfin la compilation des statistiques et indicateurs dont il se sert pour établir ses rapports.

4. Outre la série annuelle du *Rapport mondial sur le développement humain*, plus de 600 rapports nationaux ou régionaux sur le développement humain ont été publiés dans plus de 140 pays depuis 1992. Ces rapports sont établis par des équipes nationales et régionales d'experts qui jouissent souvent du soutien des bureaux de pays du PNUD mais qui, comme dans le cas du rapport mondial, en sont indépendants.

III. Exploitation des données internationales

5. Le *Rapport mondial sur le développement humain* entend présenter et analyser des indicateurs « comparables », c'est-à-dire qui doivent permettre des comparaisons entre les pays. Il importe donc de pouvoir disposer de données qui, dans toute la mesure possible, sont conformes à un ensemble normalisé de

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4 (E/2007/24)*, chap. I.A.

définitions et de contenus, cette conformité devant avoir fait l'objet d'une évaluation indépendante. C'est pourquoi le Bureau du rapport sur le développement humain a choisi d'utiliser principalement des données communiquées par des organismes des Nations Unies et des organisations internationales qui ont les compétences et les moyens techniques nécessaires pour collecter et traiter des données comparables d'un pays à l'autre. Il découle cependant de ce choix que les indicateurs retenus par le Bureau ne sont pas toujours identiques aux indicateurs établis selon des normes nationales. Ceci dit, si l'on veut que ces indicateurs soient utiles et exploitables, il faut que les transformations effectuées entre les définitions nationales et les définitions internationales soient aussi transparentes et explicites que possible. Pour cela, le Bureau du rapport sur le développement humain aide les pays qui lui signalent des problèmes ou des écarts substantiels à adresser leurs questions aux organismes des Nations Unies et autres organismes internationaux compétents et à faire rectifier les erreurs éventuelles. Il s'agit parfois tout simplement de mettre directement en rapport le pays et l'organisme concernés; d'autres fois, il s'agit d'engager une médiation entre eux ou de créer les conditions qui permettront à toutes les parties concernées de poser les problèmes et d'en discuter ensemble jusqu'à ce qu'ils puissent être résolus à la satisfaction de tous.

6. Il faut entre 15 et 18 mois pour produire un *Rapport mondial sur le développement humain*, dont environ six mois passés à compiler et analyser les statistiques et indicateurs utilisés. Quand on ajoute ces six mois au temps nécessaire aux instituts nationaux et aux organismes régionaux et internationaux pour collecter et traiter les données, le décalage entre la date de ces données et la publication du rapport peut aller jusqu'à deux ans. Ce décalage peut être problématique, notamment pour les pays qui connaissent une évolution rapide de leur développement, car les chiffres publiés risquent de ne pas donner une image fidèle de leur situation actuelle, et les pays concernés eux-mêmes peuvent déjà disposer au niveau national de statistiques plus récentes.

IV. Assurance qualité des données

7. Comme le lui avaient conseillé les Amis de la Présidence dans le rapport qu'ils ont présenté à la Commission de statistique à sa trente-deuxième session, le Bureau du rapport sur le développement humain a adopté plusieurs mesures visant à mieux garantir la qualité des données et analyses présentées dans ses rapports mondiaux. Ces mesures, dont l'application se poursuit aujourd'hui, sont les suivantes :

a) Nomination d'un Conseiller statistique principal chargé de donner des conseils et de formuler des recommandations sur un large éventail de questions statistiques;

b) Constitution d'un Groupe consultatif sur la statistique composé d'une douzaine d'éminents statisticiens et économistes recrutés dans le monde entier. Le Groupe consultatif se réunit normalement une fois par an et peut être consulté par courrier en cas de besoin;

c) Mise en place d'un dispositif d'examen par les pairs pour les différents chapitres du rapport et, depuis quelques années, pour certaines analyses menées par le Bureau;

d) Organisation de consultations officielles régulières avec les États Membres (par l'intermédiaire du Conseil d'administration du PNUD) sur

l'élaboration et la teneur du rapport de l'année. Ces consultations se tiennent cinq fois par an et comprennent une session consacrée exclusivement aux statistiques.

8. De plus, le Bureau du rapport sur le développement humain a considérablement amélioré ses échanges avec les organismes auxquels il emprunte les données du rapport, non seulement en sollicitant leurs vues en leur qualité de spécialistes de leur domaine de compétence, mais aussi en soumettant leurs données à un examen plus attentif et plus systématique et en leur adressant des questions en cas de doute. De surcroît, comme il est dit plus haut, le Bureau s'emploie activement à répondre aux questions qui lui sont adressées par les pays sur les données qu'il utilise dans ses rapports.

V. Couverture géographique et lacunes dans les données

9. Ce sont au total 177 pays ou territoires représentant 98 % de la population mondiale qui sont aujourd'hui inclus dans l'Indicateur du développement humain, nom donné à l'indice composite du développement humain de base qui fait l'objet du rapport. Le nombre des pays pour lesquels on dispose de données suffisantes pour calculer leur Indicateur du développement humain n'a guère changé au cours des dernières années. On compte toujours 17 États Membres de l'ONU pour lesquels il n'a pas été possible d'établir un ou plusieurs des quatre indicateurs constitutifs de l'indice composite (espérance de vie à la naissance, taux d'alphabétisation des adultes, taux de scolarisation combiné (primaire, secondaire et supérieur) et produit intérieur brut (PIB) par habitant). Ces pays « absents » se répartissent pour l'essentiel en deux catégories : des pays très petits comptant moins de 100 000 habitants et des pays en crise ou en sortie de crise. Dans presque tous les cas, l'indicateur le plus difficile à estimer est le PIB par habitant, en raison surtout du manque de données sur les parités de pouvoir d'achat. Pour beaucoup de pays « absents », les estimations du taux d'alphabétisation des adultes font aussi défaut. Même pour les 177 pays et territoires inclus dans l'Indice de développement humain, il y a des lacunes dans les indicateurs constitutifs : pour presque la moitié de ces pays, il a fallu utiliser des sources ou des années de référence différentes pour au moins un des indicateurs constitutifs.

10. Le développement humain embrasse un immense éventail de critères qui dépassent de loin le champ des seules statistiques sociales : pauvreté, droits de l'homme, sûreté de la personne et bonne gouvernance, pour n'en nommer que quelques-uns, auxquels il convient d'ajouter des critères d'apparition plus récente comme les effets des changements climatiques et la viabilité écologique. Certes il existe déjà des données dans ces domaines, mais on peut toujours faire mieux, et la demande de statistiques plus détaillées et plus fiables ne cesse d'augmenter, notamment la demande de statistiques axées sur les résultats plutôt que sur les intrants et de statistiques sur les effets induits par des phénomènes et des politiques spécifiques sur la vie et le bien-être des personnes (hommes et femmes, adultes et enfants), des familles et des ménages.

11. La mesure des disparités et des inégalités entre les sexes a été un sujet particulier de préoccupation. Grâce à de généreuses subventions de la Suède, le Bureau du rapport sur le développement humain a procédé en 2006 à un examen approfondi de ses deux indices composites sexospécifiques et a passé commande de nouveaux travaux de recherche pour mettre au point des mesures plus fiables.

12. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont aussi des objectifs de développement humain. Un grand nombre des indicateurs de réalisation de ces objectifs se trouvent dans le *Rapport mondial sur le développement humain*. Comme la Division de statistique de l'ONU l'a signalé à plusieurs reprises à la Commission de statistique, la série des indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire continue de présenter d'importantes lacunes, malgré les progrès accomplis récemment dans certains domaines.

VI. Mesures que la Commission de statistique est appelée à prendre

13. La Commission est invitée à :

- a) Prendre note de la teneur du rapport;
 - b) Offrir ses commentaires sur les activités passées et ses conseils pour les activités et propositions futures.
-